

## **Municipalité La Rédemption.**

Lundi le (9) sept 2019 se tenait à 20H00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Sonia Bérubé, mairesse, mesdames les conseillères Manon Landry et Myriam Morissette; messieurs les conseillers, Steve Soucy, André Fournier, Raynald Bérubé et Simon Chassé.

Monsieur Gilles Provencher, directeur général, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### **1. Accueil**

La séance est ouverte à 20h00, Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents, et procède à la lecture de l'ordre du jour.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution # 19-171**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

### **3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 août 2019 . Résolution # 19-172**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 le directeur général demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

### **4. Les Pavage Laurentiens Facture #1573296 au montant de 33,177.88\$ Résolution # 19-173**

Il est proposé par André Fournier, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à Les Pavages Laurentien au montant de 33,177.88\$ pour le travail de décohesionnement de la route Melucq, afin d'éviter de faire un règlement d'emprunt temporaire, que ce montant sera payé à même le compte feu 0091775-eop jusqu'à la réception de la TECQ en mars 2020, moment où nous rembourserons le compte.

### **5. Tetra Tech Facture # 60619674 au montant de 16613.15\$ Résolution # 19-174**

Il est proposé par André Fournier, appuyé Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à Tetra Tech pour la facture # 60619674 au montant de 16613.15\$ pour la mise aux normes de l'eau potable.

**6. Tetra Tech Facture # 60624047 au montant de 14010.77\$**  
**Résolution # 19-175**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé Steve Soucy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à Tetra Tech pour la facture # 60624047 au montant de 14010.77\$ pour la mise aux normes de l'eau potable.

**7. MRC de la Mitis Facture #35724 au montant de 17,322.20\$**  
**Résolution # 19-176**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Simon Chassé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture # 35724 au montant de 17322.20\$ a la MRC pour notre quote-part de ses services.

**8. Service incendie 2019 facture #18955 au montant de 8000.00\$**  
**Résolution # 19-177**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé Manon Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la Ville de Mont-Joli pour la facture # 18955 au montant de 8000.00\$ pour le service incendie.

**9. Acceptation des comptes au montant de 24065.52\$ \$**  
**Résolution # 19-178**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes du mois de août 2019, au montant de 24 065.52 \$.

**10. Remplacement de ponceaux-2019**  
**Résolution#19-179**

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre du projet en titre, il est proposé par André Fournier, appuyé par Simon Chassé et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat pour le remplacement des ponceaux à les entreprises L. Michaud, pour un montant de 99,975.78\$ taxes incluses. Afin d'éviter de faire un règlement d'emprunt temporaire, que ce montant sera payé à même le compte feu jusqu'à réception de la TECQ en mars 2020, moment où nous rembourserons le compte.

**11. Recommandation d'acceptation du projet de convention collective avec les employé(e)s de la Municipalité de La Rédemption**  
**Résolution#19-180**

Il y a eu quatre conseillé(e)s pour l'adoption et deux qui étaient content.

Pour: Mme Myriam Morissette, Mme Manon Landry, M. Raynald Bérubé et Simon Chassé. Contre: M. André Fournier et M. Steve Soucy

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à la majorité que La municipalité de la Rédemption accepte le projet de la convention collective.

**CONSIDÉRANT** le certificat d'accréditation émis par le Tribunal administratif du travail, division des relations de travail, le 28 février 2018;

**CONSIDÉRANT** la nomination d'une médiatrice par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale le 14 mai 2019, le tout en vertu de *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*;

**CONSIDÉRANT** les deux journées de médiation tenues les 3 et 4 juin 2019;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses négociations tenues entre les parties;

**CONSIDÉRANT** l'accord de principe entre les parties dûment représentées par leur avocat respectif;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de signature de la convention collective par l'avocat de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de signature de la convention collective par la médiatrice contenue dans l'hypothèse de règlement datée du 4 juin 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de convenir de la première convention collective;

**DE** recommander la signature du projet de convention collective daté du 11 juillet 2019.

**QUE** ce projet de convention collective daté du 11 juillet 2019 soit soumis dans les meilleurs délais au représentant syndical afin de pouvoir confirmer l'acceptation par les employés.

**QUE** la mairesse et le directeur général de la municipalité soient autorisés à signer la convention collective sur réception de l'acceptation du syndicat.

## **12. Modifications du règlement numéro 2019-04**

### **Résolution#19-181**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 488(2) du code municipal, la municipalité peut modifier le règlement 2019-04, avant qu'il ne soit approuvé, par résolution, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir quelque autre approbation, pourvu que les modifications n'aient pas pour effet d'augmenter les charges des contribuables ni de changer l'objet du règlement;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2019-04 afin de démontrer la provenance des fonds qui vont être affecter à la dépense 1 597,208.83 \$

**ATTENDU** que La Rédemption a décrété, par le biais du règlement numéro 2019-04, une dépense de 1,597,208.83 \$ et un emprunt de 769,294.83\$ pour la construction du Garage Municipal;

Il est, par conséquent, proposé par Steve Soucy, appuyé par Raynald Bérubé et résolu unanimement :

- **QUE** l'article 3 du règlement numéro 2019-04 est remplacé par le suivant :  
« Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 769 294,83 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 660 307,82\$ provenant du fonds général « Compte feux ». »
- **QUE** le texte suivant soit ajouté comme 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 6 du règlement numéro 2019-04  
« Notamment une somme de 167 606,18\$ à recevoir, à titre d'indemnité par la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'il appert de la confirmation reçue par courriel de monsieur Carl Migneault, expert en sinistre, en date du 28 août 2019, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ». »
- **QU'UNE** copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Habitation;

**13. Donner le mandat à la MRC de préparer l'appel d'offre pour un tracteur bidirectionnel en crédit- Bail**  
**Résolution#19-182**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité de donner le mandat à la MRC pour préparer l'appel d'offre pour le crédit-bail d'un tracteur bidirectionnel afin de faire le déneigement pour la municipalité de La Rédemption.

**14. Donner le mandat à la MRC de préparer l'appel d'offre pour l'achat de la souffleuse à neige.**  
**Résolution#19-183**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité de donner le mandat pour préparer l'appel d'offre pour l'achat de la souffleuse à neige afin de faire le déneigement pour la municipalité de La Rédemption.

**15. Donner le mandat à la MRC de préparer l'appel d'offre pour le rechargement du rang 6 , 4 et 2**  
**Résolution#19-184**

Il est proposé par André Fournier, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de donner le mandat de préparer l'appel d'offre pour le rechargement des rang 6,4 et 2 .

**16. Varia**

**17. Période de questions**

**18. Prochaine séance**

**mercredi le 25 septembre 2019 à 19h00 séance extraordinaire**

**19. Levée de la séance  
Résolution# 19-185**

Après la période de questions, il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité la levée de la séance à 20h 34 PM.

---

**Sonia Bérubé  
Mairesse**

---

**Gilles Provencher  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier**